



VILLE DE DRAGUIGNAN
Conseil de quartier ouest



À Draguignan, le 22 février 2022.

COMPTE RENDU DE RÉUNION

Le conseil de quartier ouest s'est réuni en salle de conférence de la maison des sports et de la jeunesse le mardi 22 février 2022 à 18 h, sous la présidence de Pascal Delugeau.

Étaient présents : Arnaud Autric, Marie-Noëlle Thirion-Boussouf, Gilbert Wiencek, Christian Jouffroy, Hervé Thinnes, Jean-Daniel Giboin, Martine Dupont-Ferrier, Muriel Simon-Devos, Marie-Josée Ciocca, Guy Ciocca, Jean-Yves Jambu, Nicole del Cucina, Maurice Doumax, Christian Lallier, Pascal Delugeau (rapporteur).

Étaient excusés : Karine Fontaine, Marie-Christine Omdahl, Éric Dufétel, Ghislaine Ragosa, Florian Bernaux, Roger Contri, Françoise Fratila, Christian Glénard, Hubert Nicolas, Isabelle Laudicina.

ORDRE DU JOUR

1. Point sur la refonte du schéma de collecte des déchets
2. Point sur l'aménagement de l'avenue du col de l'Ange
3. Création d'un giratoire au carrefour entre l'avenue Salvadore Allende et le chemin de Villeneuve
4. Communication d'informations diverses
5. Organisation de la fête du quartier
6. Questions diverses

RELEVÉ DE DÉCISIONS :

Avant d'entamer l'ordre du jour, le président fait le point des présents et excuse ceux qui se sont manifestés. Il accueille les élus, Bernard Bonnabel, Richard Devilette et Grégory Loew, accompagnés de Franck Meunier, chef du service vie des quartiers et cadre de vie, ainsi que les habitants du quartier qui ont souhaité se joindre à la réunion. Théo Gal, chef de projet refonte du schéma de collecte des déchets se joint à la réunion.

Il précise le point suivant : les réunions du conseil de quartier sont organisées dans le cadre du fonctionnement de cette instance. En règle générale, les habitants du quartier y sont invités en qualité d'auditeurs avec la possibilité de demander la parole pour intervenir sur un point précis, sous réserve pour l'organisateur de disposer de suffisamment de place pour les accueillir. S'il apparaît nécessaire de provoquer une réunion ouverte à l'ensemble des habitants pour traiter un sujet particulier et permettre à chacun de se faire entendre, le conseil de quartier prend à son compte l'organisation de cet événement, notamment en réservant une salle capable d'accueillir l'ensemble des participants.

L'ordre du jour est abordé.

1. Point sur la refonte du schéma de collecte des déchets

Pour suivre les demandes formulées par les habitants et ne pas créer de zone accidentogène, aucun PAV ne sera implanté à l'intersection de la départementale et de la route du Flayosquet. Pour améliorer le point bac en bord de route, le propriétaire de la parcelle concernée a été contacté en vue de l'acquisition foncière, sans réponse à ce jour malgré deux relances.

Le PAV situé en bas de l'avenue du col de l'Ange est positionné dangereusement : pour le décaler, il est nécessaire que le propriétaire élague ses végétaux en bordure de voie publique. Les services de la ville vont le rencontrer dans ce but pour trouver la meilleure solution possible. En séance, le chef de projet évoque la possibilité de le replacer là où il était précédemment, au bord de la rivière. Le conseil émet des doutes quant à l'opportunité de cet emplacement, source de dépôts sauvages depuis des années sans que rien n'ait pu être fait pour y mettre un terme.

Le PAV en face des établissements Simon va être renforcé et la pose d'un piège photo a été demandée a été faite. La situation est désormais saine.

Exposé de quelques retours d'habitants du quartier.

Certains PAV sont implantés sur terre meuble ou sur un enrobé non entretenu. Le dépôt des ordures impose de changer de chaussures avant de sortir de son véhicule puis après le dépôt. Pour que ces informations puissent être exploitées, elles doivent être plus précises : photos et localisation peuvent être transmises au président du conseil de quartier qui les concaténera avant de les livrer aux services de la mairie.

Les personnes équipées de poubelles domestiques d'une contenance de l'ordre de 80 litres ne peuvent pas déposer leur sac dans le conteneur destiné à recevoir les ordures ménagères, car l'orifice est trop petit. Les dépôts se font donc au pied des conteneurs. De plus, tout le monde ne passe pas chaque jour ou suffisamment fréquemment devant un PAV pour utiliser des sacs poubelle de petites quantités. Les prochaines colonnes que DPVa va acheter devraient être plus adaptées. Par ailleurs, un orifice plus grand incite à se débarrasser de déchets plus gros, tels que du mobilier par exemple, ce qui n'est pas la destination de ces conteneurs. Enfin, il est toujours possible de diviser un gros sac de déchets en deux plus petits pour faciliter leur évacuation.

Le maillage des PAV mérite d'être densifié pour diminuer les distances à couvrir entre ceux-ci et les domiciles des habitants. Il serait dommage de constater qu'on en serait arrivé à l'obligation de prendre fréquemment un véhicule dans le seul but d'éliminer ses déchets. Le déploiement est toujours en cours et d'autres PAV vont être implantés. Les habitants sont les meilleures sources d'information pour orienter les services de la mairie dans ce déploiement.

Des verrues subsistent, selon quelques remontées reçues dernièrement, notamment à l'entrée du quartier du Flayosquet. Le déploiement n'est pas terminé et il est nécessaire de prendre le temps d'identifier les solutions les plus adaptées. Le foncier est une des clés majeures pour la définition de ces emplacements. Les propriétaires récalcitrants obligent à rechercher d'autres solutions.

Un débat s'ouvre autour de l'utilisation des pièges photo et des mesures coercitives postérieures.

2. Point sur l'aménagement de l'avenue du col de l'Ange

Les observations et doléances émises par le conseil lors de la réunion du 16 décembre ont toutes été prises en compte et certaines se sont traduites dès le lendemain et les jours suivants par des actions concrètes et satisfaisantes sur le terrain.

Le carrefour avec le chemin de Sainte-Cile mérite une attention particulière et les services de la mairie travaillent à le rendre plus sûr. Les riverains seront sollicités pour apporter leur point de vue.

Les relevés des mesures prises par les radars pédagogiques sont satisfaisants et sont livrés en fin de document. Quelques anecdotes de comportements de conducteurs peu scrupuleux du code de la route et de la sécurité des autres usagers ne doivent pas occulter ce point. Le conseil demande à la municipalité de diligenter des opérations de contrôle de la vitesse aux heures de pointe.

3. Création d'un giratoire au carrefour entre l'avenue Salvadore Allende et le chemin de Villeneuve

Chacun s'accorde à reconnaître que le besoin est fondé. De longue date, un projet a été soumis à l'étude et aurait même été sur le point de se concrétiser en 2016. L'obstacle est de nature foncière : un propriétaire de terrain ne veut pas vendre la parcelle indispensable à la réalisation. La municipalité est fermement décidée à passer outre en utilisant la procédure de la déclaration d'utilité publique qui conduira à l'expropriation. Par ailleurs, le projet est d'ores et déjà budgétisé, il serait dommage de le laisser traîner au risque de perdre ces subsides.

4. Communication d'informations diverses

Pour prendre en compte les doléances relatives à la distribution du magazine municipal, le service communication de la mairie a créé dans le site de la ville un onglet spécifique où renseigner les informations concernant les personnes non destinataires de la publication. En voici l'URL : <https://www.ville-draguignan.fr/recevoir-le-draguignan-magazine>.

Une démarche de requalification de la carrière de La Granégone est en cours. Des informations sont disponibles sur le site de la mairie en cliquant sur ce lien :

<https://www.ville-draguignan.fr/vos-demarches/urbanisme-habitat/plan-local-d-urbanisme-modifications>

Les modifications envisagées nécessitent de revoir notamment le PLU, elles ne sont pas anodines. Le conseil de quartier invite chaque habitant à s'y intéresser et, s'il le souhaite, à se manifester comme cela lui est proposé.

La commune est soumise à un PPRI, un plan de prévention du risque inondation, approuvé le 10 février 2014. Il est possible de vérifier si un bien est exposé ou non en étant situé ou pas dans le périmètre d'une zone à risques inondation en consultant le site www.preventimmo.fr.

Le site de la ville présente une carte où sont recensés les travaux en cours. En cliquant sur les repères, une info bulle s'affiche avec le nom, les dates et la description des travaux.

www.ville-draguignan.fr/actus/agenda.des.travaux

5. Fête du quartier millésime 2022

La date retenue est le dimanche 4 septembre 2022, date prise en compte par les services de la mairie.

Cependant, contrairement aux précédentes éditions, le domaine de Château Rouge n'est plus disponible. Il faut donc chercher ailleurs. Des propositions sont faites en séance et méritent d'être approfondies.

L'organisation d'un tel événement nécessite l'investissement de plusieurs personnes. Les membres du conseil sont invités à réfléchir aux différentes activités à monter. Lors de la prochaine réunion, le conseil affinera le profil de cette fête.

6. Questions diverses.

Le projet de doublement de la chaussée entre les ponts d'Aups et de La Clappe est toujours d'actualité. Des négociations sont en cours pour acquérir du foncier destiné à la réalisation de parkings, tant cette donnée conditionne la bonne utilisation de ce chemin de promenade. Le conseil demande que des opérations de contrôle du respect de la réglementation routière soient réalisées.

*

Le déploiement de la fibre reste un sujet d'actualité et particulièrement sensible. Une réunion s'est tenue le 19 janvier au quartier est en présence d'interlocuteurs de bon niveau. Son compte rendu est accessible sur le site de la mairie en suivant ce lien :

<https://www.ville-draguignan.fr/vos-demarches/les-conseils-de-quartier#consultez-les-documents-lies-au-conseil-de-quartier-7-est>

Par ailleurs, il est possible d'accéder à d'autres informations relatives à l'état de ce déploiement en suivant ces deux liens :

<https://cartefibre.arcep.fr/index.html?lng=2.9155336656537543&lat=46&zoom=6.5&mode=normal&legende=true&filter=true&trimestre=2021T3>

<https://reseaux.orange.fr/couverture-reseaux/carte-de-couverture-fibre>

Le site de la ville va bientôt offrir ce type d'informations.

*

De nombreux cambriolages ont été perpétrés ces dernières semaines au hameau du Flayosquet. La police municipale a reçu des consignes pour prendre la situation à son compte. Par ailleurs, il est suggéré aux riverains de réfléchir à la pertinence de faire appel au dispositif voisins vigilants. Plus d'informations à ce sujet en suivant ce lien : <https://www.voisinsvigilants.org/>

*

De la même source, des activités portant atteinte à l'environnement se dérouleraient à l'entrée du hameau, notamment derrière une palissade de trois mètres de haut qui abriterait de la vue un parc d'une cinquantaine de véhicules non dépollués parkés sur une parcelle agricole, ainsi que des déchets de chantier susceptibles de contenir de l'amiante et stockés à ciel ouvert. Une enquête est en cours pour établir un point de situation et identifier les éventuelles responsabilités mises en cause.

*

Alors que les habitants avaient compris que tout avait été fait pour mettre un terme aux nuisances émises par les activités nocturnes et festives du domaine de l'Octopus, il apparaît aujourd'hui que l'établissement a pu acquérir la licence IV qui lui faisait jusqu'alors défaut pour poursuivre son exploitation. Des riverains se sont unis en créant un collectif pour appeler l'attention des pouvoirs publics sur ces nuisances qu'ils subissent en première ligne.

De leur côté, les élus rappellent que le maire n'a pas la main mise sur l'attribution de la licence IV. Ils affirment cependant que la municipalité s'engage à diligenter tous les contrôles possibles pour s'assurer du bien-fondé des autorisations mises en avant par l'établissement. Ils n'écartent pas la possibilité de prononcer sa fermeture administrative si nécessaire. Un dialogue est instauré entre la municipalité et le conseil de quartier pour suivre l'évolution de la situation. Enfin, d'autres mesures coercitives sont d'ores et déjà envisagées.

La prochaine réunion sera programmée dans le courant du mois d'avril 2022.

Rappel : merci de diffuser l'adresse électronique générique pour joindre le conseil de quartier ouest : ouest@ville-draguignan.fr.

À 20 h 30, le président remercie les participants de s'être rendus disponibles et d'avoir consenti l'effort de se joindre à la réunion. Il remercie également les élus et le chef du service vie des quartiers pour toutes les informations et les explications qu'ils ont dispensées tout au long de la réunion.

Relevés effectués avenue du col de l'Ange entre le mercredi 15 décembre 2021 à 11 h 30 et le mercredi 16 février 2022 à 13 h 30

